



CONTRAT DE TRAVAIL

Par PETITEPERLE89

Bonjour,

Je suis actuellement cadre à 35h/par semaine dans une société depuis 6 ans. Il y a deux ans, pour un besoin personnel concernant mes enfants, j'ai demandé à mon employeur de passer à 30.30 h. Il m'a accorder ceci sans modifier mon contrat de travail en me disant que c'était sa façon à lui de m'augmenter. Aujourd'hui je souhaiterai à nouveau réaliser 35h comme indiqué sur mon contrat de travail étant donné que mes enfants sont autonomes aujourd'hui. Peut il me le refuser? Je pose la question puisque nous sommes en pleine réévaluation des fiches de postes avec la nouvelle convention collective métallurgie et il souhaite calculer mes droits en se basant à 30 h par semaine pour régulariser cette situation.

D'autre part, il n'a jamais respecté la hauteur du salaire correspondant à mon coef et position mais chaque année le comptable régularisait cela en décembre, sauf cette année puisque sa fille est devenue notre comptable et je n'ai pas eu de rattrapage. Est ce légal ?

Par swolllll

d'Android TV[url=http://afrikimmo.ci/]http://afrikimmo.ci/[/url]